

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MARDI 08 AVRIL 2008 - 19 H

ORDRE DU JOUR

- 1.1 Ouverture de la session.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 Adoption du procès-verbal des sessions tenues en mars 2008:
 - session ordinaire du 11 mars 2008;
 - Assemblée de consultation publique du 11 mars 2008 ;
 - Assemblée de consultation publique du 18 mars 2008;
- 2.2 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2008;
- 2.3 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;
- 2.4 Adoption de la politique portant sur la communication avec les employés;
- 2.5 Autorisation au Directeur général à conclure une entente avec le Club Équestre Bonniebrook relativement au passage des cavaliers randonneurs;
- 2.6 Autorisation au Directeur général pour assister aux assises annuelles 2008 de l'Union des municipalités du Québec;
- 2.7 Dépôt et approbation des états financiers 2007 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;
- 2.8 Adoption du règlement 565-2008 abrogeant et remplaçant le règlement 565 concernant la division du territoire en six (6) districts électoraux;
- 2.9 Adoption du règlement 576-2008-02 modifiant le règlement 576, tel qu'amendé relatif à l'aménagement du parc Phélan afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 000 000 \$;
- 2.10 Adoption du règlement 460-2008 abrogeant le règlement 460, tel qu'amendé, concernant l'imposition de la taxe générale;
- 2.11 Adoption du règlement 459-2008 abrogeant et remplaçant les règlements 459, tel qu'amendé et 459-1996-01, tel qu'amendé, concernant les modalités de paiements des taxes foncières municipales et des compensations;

3 - SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

- 3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis –mars 2008;
- 3.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de mars 2008;
- 3.3 Adoption du second projet de règlement 242-89-07, modifiant le règlement 242, tel qu'amendé, afin d'introduire de nouvelles dispositions relativement aux contraventions, pénalités et recours;
- 3.4 Adoption du second projet de règlement 241-08-07, modifiant le règlement 241, tel qu'amendé, afin d'introduire de nouvelles dispositions relativement aux contraventions, pénalités et recours;

- 3.5 Adoption du second projet de règlement 240-08-07, modifiant le règlement 240, tel qu'amendé, afin d'introduire de nouvelles dispositions relativement aux contraventions, pénalités et recours;
- 3.6 Adoption du premier projet de règlement 242-91-08, modifiant le règlement 242 tel qu'amendé, afin de revoir les dispositions relatives au frontage sur les rues collectrices;
- 3.7 Première acceptation des travaux Projet domiciliaire de la rue des Bassons, phase I, protocole d'entente PE-2008-BAS-01;
- 3.8 Avis de motion Règlement 478-2008 abrogeant et remplaçant le règlement 478, tel qu'amendé, concernant les politiques et procédures applicables à la gestion de l'eau;
- 3.9 Adoption du second projet de règlement 241-09-08, modifiant le règlement 241, tel qu'amendé, afin de revoir les dispositions relatives au remplacement d'une construction dérogatoire;
- 3.10 Adoption du second projet de règlement 242-90-08, modifiant le règlement 242, tel qu'amendé, afin de revoir les dispositions relatives a l'extension d'un usage ou d'un bâtiment dérogatoire et le remplacement d'une construction dérogatoire;
- 3.11 Autorisation au Directeur des services techniques à procéder à la fermeture de divers projets de développements jamais effectués;
- 3.12 Octroi du contrat relatif à l'étude DRASTIC;
- 3.13 Embauche d'un inspecteur en bâtiment temporaire;
- 3.14 Dérogation mineure 104 rue Carmen;
- 3.15 Autorisation signature protocole d'entente PE-2008-ROB-02 ;
- 3.16 Autorisation signature protocole d'entente PE-2008-GOL-06.

4 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Octroi d'un mandat travaux de réhabilitation des infrastructures routières sur une partie de certaines rues artérielles— programme 2008 ;
- 4.2 Octroi d'un mandat travaux de réhabilitation des infrastructures routières sur une partie de certaines rues résidentielles— programme 2008 ;
- 4.3 Acquisition d'une excavatrice pour le service des travaux public ;
- 4.4 Autorisation au Directeur des travaux publics à ouvrir le poste de journalier employé saisonnier ;
- 4.5 Embauche d'un journalier-opérateur ;
- 4.6 Autorisation au Directeur des travaux publics à faire l'acquisition de matériaux pour la pose de barrière de sécurité sur la côte Saint-Nicholas ;

5. SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

- 5.1 Embauche de trois (3) pompiers à temps partiel;
- 5.2 Remboursement des frais encouru à monsieur Simon Harvey, chef aux opérations, suite à la réussite des cours dans le cadre du programme « officier en sécurité incendie;
- 5.3 Autorisation à messieurs Julien Presseault, Jean-Phillippe Beaudry et Daniel Yenelik, pompier à temps partiel à assister à la formation pompier 1;

- 5.4 Acceptation de la démission de monsieur Pascal Raymond, pompier à temps partiel;
- 5.5 Acceptation de la démission de monsieur Paul Vincent, pompier à temps partiel;

6 - SERVICE SPORTS ET LOISIRS

- 6.1. Autorisation au Directeur des sports et des loisirs à effectuer une demande de subvention auprès du Ministère de l'éducation, loisir et sport Québec dans le cadre du « Programme d'Accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2008-2009. »:
- 6.2. Désignation de la candidate emploi Québec-France été 2008;
- 6.3. Autorisation au Directeur des sports et des loisirs à procéder à l'embauche d'un coordonnateur et de moniteur pour la tenue du camp de jour été 2008;
- 6.4. Autorisation au Directeur des sports et des loisirs à organiser un tournoi de golf dans le cadre du financement des activités de la Maison des jeunes;
- 6.5. Autorisation de signatures protocoles de collaboration entre Mesures alternatives des vallées du nord et la Municipalité de Saint-Colomban;
- 6.6. Octroi d'une aide financière à la Maison des jeunes de Saint-Colomban afin de permettre l'embauche de deux (2) intervenants;
- 6.7. Participation financière aux activités du Centre régional d'éducation physique et des sports (creps) et du Centre d'activités physiques du cégep (cap);
- 6.8. Tenu du conseil des jeunes le 13 mai 2008 à 19h00;
- 6.9. Travaux de construction d'un bâtiment utilitaire au parc Phelan;
- 6.10 Octroi du contrat et autorisation de paiement relatif aux frais d'arpentage pour la création de sentiers multifonctionnels;

7 - SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Autorisation à la Directrice de la bibliothèque et de la culture à signer l'entente de service avec Le Palace de Granby relativement à la mise en vente et l'impression en ligne des billets de spectacle ;

8 - PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

- a. s'identifier au préalable;
- b. s'adresser au Maire;
- c. ne poser que deux (2) questions;
- d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. CLÔTURE DE LA SESSION.